
(/ I. U. A. S. :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amende-
ment de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le rè-
glement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secon-
daire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/165 du 22-5-1964 fixant le statut commun des cadres de l'Ensei-
gnement ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2. por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP-DE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et
8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24.2.1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des notes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/170 du 31.12.1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/614 du 28.12.1980 portant no-
mination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au dé-
cret n° 80/614 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux
intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 980 /MINS.DGAS.DPAA.SI.P3
du 3/9/82 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives
transmettant les dossiers constitués par les intéressés, /-
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;

△ E C R E T E :/.....

D. D.

D. C. F.

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30/9/67 susvisé les candidats, titulaires de la Licence en Sciences et Techniques Economiques, Sciences et Techniques Administratives (session de 1981) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique (CAPET) section Sciences et Techniques Economiques, Sciences et Techniques Administratives (session de 1982), obtenus à l'Université Marien NGOUABI sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) et nommés au grade ci-après.

Professeur Certifié des Sciences Economiques de 1er échelon
Stagiaire, Indice 830

- BANGA Albert, né le 6 Février 1957 à MOUKAINDA
- DINGHANI Gaspard, né le 25 Février 1955 à Moubombo
- BITASSI Eugénie, née le 21 Juillet 1957 à Nossendjo
- Mme DATANIO née MATONDO Scraphine, née le 3 Mars 1958 à Léopoldville
- EKOUYA Pierre, né le 23 Mars 1955 à Fort-Roussset
- MPASSI Sidonie Jeannette, née le 21 Août 1959 à Poto-Poto
- NKOUA Pascal, né le 24 Novembre 1956 à Lékana
- TSIBA ~~FRANCOIS~~ François, né le 6 Juillet 1955 à Mounkassa
- NGUIE MPOUANTABA Rigobert, né le 2. Janvier 1955 à Brazzaville

Professeur Certifié des Lycées Techniques de 1er échelon
Stagiaire, Indice 830

- BANTSIMBA NGONGO Clarisse, née le 3 Août 1957 à Mayama
- KOULOUTSISSA Geneviève Colette, née le 5 Juin 1954 à Brazzaville
- KOUBETOSSO Julienne, née le 13 Décembre 1957 à Mankoussou
- MAKOUNDOU Edith Solange, née le 22 Février 1958 à Baongo
- Mme MOUKOUANOU née MALONGO Rosalie, née le 10 Mars 1955 à Brazzaville
- Mme DEIBANANGA née MENEDA Marie Béatrice, née le 4 Septembre 1957 à Baongo
- MITSIENO NGANGA Elisabeth, née le 6 Mars 1952 à les Saras
- NZOUMBA Julienne, née en 1956 à Brazzaville
- Mme OUIOUIOU née DOUDY Mathurine Berthe, née le 9 Novembre 1954 à Pointe-Noire
Félicité

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

...../.....



ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter des dates effectives de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

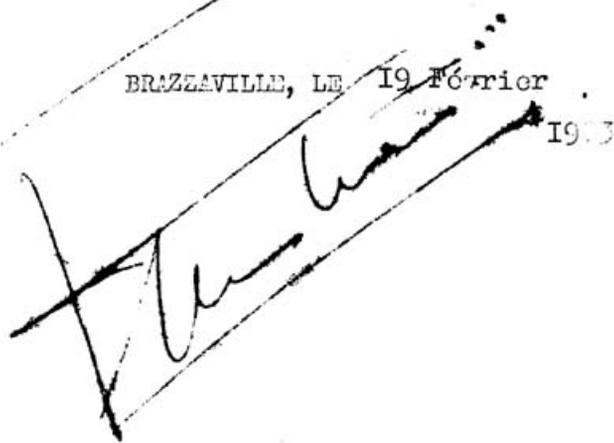
BRAZZAVILLE, LE 19 Février 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE



-Antoine G. GBA.-



-Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA PREVOYANCE SOCIALE



-Bernard COMBO NTSIONG.-



-Itihi Ossétoumba LEMOUHIZOU.-

ANPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGEFF/DFP.....3
- DFP/BST.....1
- MEI.....2
- DGAS.....2
- DPA.....5
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- D.G.....2
- DOSSIER.....36
- IMPRESSES.....18
- SGCM/DC.....3